

Présents : MM. S. Lasseaux, Bourgmestre, **Président**
Genard, Mainil, Melle Lorent, MM. Halloy et C. Lasseaux, **Echevin(e)s**
Helson, Hubert, Mmes Delhez et Seyler, MM. Saint Guillain, Lauvaux, Mathieu,
Mmes Delvaux-Meys, Diez-Burlet, MM. Chintinne, Hennin, Mme Valtin, M.
Lechat, Mmes Monier-Delobbe et Morue-Pierart, **Conseiller(e)s**
J. Pauly, **Président du Conseil de l'Action Sociale**
J. Huart, **Secrétaire communal ff.**

A l'exception du point 3, tous les points sont votés à l'unanimité des membres présents.

La séance est ouverte à 18 H 30.

Le Conseil,

1. Résolutions de la séance du 4 juin 2009 – Approbation – Décision

Après en avoir entendu lecture, par M. le Secrétaire Communal a.i., et avoir pris acte de la remarque de Mme la Conseillère SEYLER, qui signale qu'au point 13, il y a lieu de lire Hanzinelle, en lieu et place de Flavion, approuve les résolutions de la séance du 4 juin 2009.

2. Budget CPAS 2009 – Approbation – Décision

Décide d'approuver le budget de l'exercice 2009 du Conseil de l'Action Sociale, arrêté comme suit :

Le budget ordinaire est équilibré à 4.920.799,63 €, avec une intervention communale de 1.084.000,00 €, montant qui avait été préalablement fixé après concertation COMMUNE/CPAS.

Dans le budget ordinaire, on constate que les prévisions budgétaires relatives à la maison de repos (MRS) Home Degrange se présentent comme suit :

Recettes : 2.123.878,00 €

Dépenses : 2.268.768,96 €

Mali : 144.890,96 €

Celles relatives à la location des appartements de la Résidence Rumigny se présentent comme suit :

Recettes : 64.150,00 €

Dépenses : 19.517,00 €

Boni : 44.633,00 €

Le budget extraordinaire est, lui, équilibré à 8.844.000,00 € et comprend principalement les crédits relatifs aux nouveaux travaux de construction.

3. Finances communales – Budget 2009 – Modification budgétaire n° 1 – Approbation – Décision

M. l'Echevin MAINIL donne une présentation complète des modifications budgétaires des services ordinaire et extraordinaire.

M. le Conseiller HELSON demande à quoi correspond le poste achat de columbarium.

M. le Président répond qu'il s'agit de la reconstitution du stock. Les urnes seront destinées à tous les cimetières, suivant les demandes.

M. le Conseiller CHINTINNE demande la raison de la majoration, au service ordinaire, des articles concernant le recrutement et le déneigement.

M. le Président répond que ces articles sont destinés à financer le recrutement d'un secrétaire communal et à honorer les factures relatives au déneigement.

M. le Conseiller CHINTINNE, concernant le service extraordinaire, est étonné de voir inscrit un crédit, pour la restauration de la Chapelle Notre-Dame de Lourdes, à Flavion, et la création d'un espace cinéraire. Le Conseil Communal n'a pas reçu la convention à conclure avec le comité et estime donc que le dossier n'est pas clair. Il sollicite donc de retirer cet article de la modification budgétaire.

M. le Président précise que :

- Pour la répartition financière, le comité de Flavion prend en charge la chapelle et la Commune l'espace cinéraire.

- La Commune a reçu une subvention extraordinaire de 140.000 €, sur un projet estimé à 170.000 €.
- Le projet de convention a été déposé le 30 juin. Il prévoit que le comité s'engage au remboursement, à concurrence de 17.000 €, sur une période de 10 ans maximum.
- Le montant à charge de la Commune sera de 13.000 €, soit seulement 7,6 % de la dépense totale.
- Ce projet est un travail citoyen (comité), complété par l'aide de l'asbl Qualité Village, l'intervention de la Fondation Roi Baudouin et le Ministre COURARD. La Commune se doit de porter un projet villageois (3 visites de la marche à la chapelle).
- Le délai pour présenter le dossier à la Région Wallonne est très court (5 mois).
- Le dossier a été mené d'une manière réfléchie.

M. le Conseiller HELSON dit ne pas être contre le projet, mais il émet des réserves sur le mode de financement. En outre, la convention n'était pas dans le dossier présenté au Conseil.

MM. le Président et l'Echevin GENARD concèdent qu'il est bien entendu que la convention devra être approuvée par le Conseil Communal.

Ils notent que, dans ce document, sept personnes s'engagent personnellement et qu'il s'agit d'un projet.

M. l'Echevin MAINIL prend la parole, pour préciser sa position :

- Le Conseil Communal précédent a voté l'approbation d'une convention d'emphytéose de 15 ans. Au-delà de ce délai, la propriété de la chapelle retournera au Doyenné.
- Le projet apporte une opportunité de créer un espace cinéraire, mais celui-ci existe déjà dans le cimetière actuel.
- Du point de vue financement, le comité est un nouvel intervenant, auquel on accorde un prêt sans intérêt.
- Les travaux seront réalisés sous la responsabilité de la Commune.
- Le Doyenné a participé au concours, pourquoi ne participe-t-il pas au financement ?
- La convention n'est pas encore approuvée et elle est muette, en cas de dépassement de l'estimation des travaux.
- Ce projet risque de créer un précédent. D'autres groupements pourraient faire la même demande.
- La Commune n'est pas une banque.

M. MAINIL fait un comparatif des investissements réalisés par la Commune.

Il en arrive à la conclusion suivante :

- 519.500 € ont été affectés au culte (églises d'Hanzinne et de Morville,...)
- 52.000 € pour la culture, soit 10 fois moins que le culte
- 143.000 € pour le sport, soit 3 fois moins que le culte

En conclusion, M. MAINIL précise que, pour sa part, il ne soutiendra plus aucun investissement pour le culte et qu'il votera contre le projet de Flavion.

M. le Président rétorque que :

- Les dossiers des églises d'Hanzinne et de Morville proviennent de plans triennaux antérieurs.
- Le projet de Flavion n'était soutenu qu'à la condition d'être subventionné et que les citoyens le prennent également en charge.

M. le Conseiller HELSON souligne le courage de M. MAINIL et il estime qu'il y a lieu de s'occuper des vivants.

Il honore les citoyens qui s'engagent, mais il les met en garde, car ce dossier n'est pas à l'abri de mauvaises surprises.

Il souhaite donc également que ce point soit retiré et revu en septembre.

M. le Président répète que le délai de 5 mois est très court, pour présenter le dossier, et que le point ne peut donc pas être reporté.

Il est vrai que les travaux ne seront pas réalisés avant 2010, mais le crédit doit être inscrit immédiatement et ce dossier doit donc être voté ce jour.

M. le Président rappelle également que la Commune ne prend en charge que 7,6 % des travaux et que le comité se bat depuis de nombreuses années pour faire aboutir ce dossier.

En outre, lors de l'ouverture des soumissions pour l'église d'Hanzinne, il est apparu que l'offre la moins disante était de 100.000 € en-dessous de l'estimation. Une même bonne surprise pourrait être également constatée pour la chapelle de Flavion.

M. l'Echevin GENARD intervient pour signaler qu'il est regrettable de ne pas soutenir un projet largement porté par diverses instances (Région Wallonne,...).

Le geste citoyen est plus que louable et il mérite d'être applaudi, sachant que la Commune n'intervient que pour 7,6 %.

M. le Conseiller CHINTINNE estime que d'autres personnes s'investissent également, notamment à Morialmé, mais que, dans ce cas, le Collège ne veut pas se déplacer.

M. le Président réfute cette remarque et dit qu'il est tout disposé à se rendre sur place.

Mme la Conseillère SEYLER intervient à son tour pour signaler qu'elle rejoint la position du groupe ECOLO. Elle ne comprend pas que le Doyenné n'intervienne pas.

Elle estime qu'il y a d'autres domaines qui méritent d'être soutenus (Foyer Culturel,...) et que, si la Commune accepte de s'investir dans la chapelle de Flavion, cela va créer un dangereux précédent.

Ce dossier n'est pas une priorité et la subvention de 140.000 € constitue des deniers publics.

M. le Président informe le Conseil que le ministre compétent veut favoriser la création d'espaces de prise de la parole. La chapelle deviendra un lieu pluraliste (élimination des signes religieux).

Il rappelle à nouveau que la Commune n'investit que 13.000 €, pour l'espace cinéraire, et qu'il n'y a aucune intervention pour le bâtiment.

Une emphytéose de 15 ans a été voulue, pour éviter que la Commune ne supporte les frais d'entretien ultérieur.

Quant à la participation du Doyenné, c'est la responsabilité du comité de ne pas le faire intervenir.

M. l'Echevin MAINIL reprend la parole, pour préciser :

- Qu'à la lecture de la convention, il apparaît que les frais sont mis à charge de la Commune. Il en va de même pour le géomètre.
- Cette convention aurait dû être présentée plus tôt, de manière à avoir un dossier "bien ficelé". Dans le cas présent, il estime que l'on essaie de le duper.
- Il constate que les coûts sont équivalents entre l'espace cinéraire et la chapelle. Il risque donc, en cas de surcroît pour la chapelle, que la Commune doive intervenir.

M. le Président, revenant sur les frais, précise qu'il n'y aura pas de frais d'enregistrement et que le géomètre, ainsi que l'architecte, seront financés par le subsidé.

M. le Conseiller SAINT GUILLAIN prend la parole, pour donner l'avis de son groupe, à savoir :

- Ce dossier est épineux et il ne souhaite pas prendre position, car il rejoint tant l'avis de M. MAINIL que l'intérêt de réaliser le projet.
- La dépense aurait dû être prévue au budget, soit bien plus tôt.
- Il constate un dysfonctionnement, au sein de la majorité, et cela ne devrait pas arriver. Il se demande ce qu'il se passera pour d'autres dossiers plus importants.

En conclusion, il précise que son groupe s'abstiendra.

Une dernière fois, M. le Conseiller HELSON demande de retirer ce point de la modification budgétaire, sans quoi son groupe votera contre.

M. le Président conclut en signalant qu'il comprend les remarques qui ont été émises, mais que ce dossier doit être voté, sans quoi le subsidé exceptionnel sera perdu.

A l'unanimité des membres, il est décidé de procéder à deux votes, soit un pour l'article concernant la chapelle de Flavion et l'autre pour le reste de la modification budgétaire.

- **Par 9 voix Pour (Contact 21), 9 voix Contre (U11C, ECOLO et Mme SEYLER) et 3 abstentions (Entente Démocratique)**, l'article budgétaire concernant la restauration de la chapelle Notre-Dame de Lourdes et la création d'un espace cinéraire est rejeté.
- **A l'unanimité des membres**, le reste de la modification budgétaire n° 1 est approuvée comme suit :

BUDGET ORDINAIRE

	Recettes	Dépenses	Solde
Budget initial - Ex. antérieurs	984.120,85	50.662,19	933.458,66
MB - Augm. de crédits		24.111,94	-24.111,94
MB - Dimin. de crédits			0,00
			909.346,72
Budget initial - Ex. propre	9.354.022,48	9.329.929,29	24.093,19
MB - Augm. de crédits	121.720,13	133.896,38	-12.176,25
MB - Dimin. de crédits		50.000,00	-50.000,00
			61.916,94

Budget initial – Prélèvements			0,00
MB - Augm. de crédits			
MB - Dimin. de crédits			
			0,00
EXERCICE GLOBAL	10.459.863,46	9.488.599,80	971.263,66

BUDGET EXTRAORDINAIRE

	Recettes	Dépenses	Solde
Budget initial - Ex. antérieurs	31.621,63	45.449,15	-13.827,52
MB - Augm. de crédits	30.233,32	83.837,54	-53.604,22
MB - Dimin. de crédits			
			-67.431,74
Budget initial - Ex. propre	2.555.500,00	2.555.500,00	0,00
MB - Augm. de crédits	275.500,00	271.510,47	3.989,53
MB - Dimin. de crédits	129.000,00		129.000,00
			-125.010,47
Budget initial – Prélèvements	13.827,52		13.827,52
MB - Augm. de crédits	178.614,69		178.614,69
MB - Dimin. de crédits			0,00
			192.442,21
EXERCICE GLOBAL	2.956.297,16	2.956.297,16	0,00

4. Fabrique d'Eglise de Flavion – Compte 2008 – Avis – Décision

Emet un avis favorable à l'approbation du compte 2008 de la Fabrique d'Eglise de Flavion, arrêté comme suit :

- Recettes : 18.137,40 €
- Dépenses : 12.015,56 €
- Boni : 6.121,84 €
- Participation communale : 9.066,44 €

5. Fabrique d'Eglise de Flavion –

a) Démission d'un membre du Conseil de Fabrique – Information

b) Désignation d'un successeur – Information

Prend connaissance de la démission, au 4 janvier 2009, de Monsieur Geosy GILLET, comme membre-secrétaire de la Fabrique d'Eglise et du bureau des marguilliers de Flavion, et de son remplacement par Monsieur Jean-Philippe COPPIETERS, qui continuera le mandat du démissionnaire, à savoir faire partie de la grande moitié du conseil jusqu'en 2011 et remplir les fonctions de secrétaire jusqu'en 2011.

6. Fabrique d'Eglise de Flavion – Modifications budgétaires – Exercice 2008 – Information

Prend connaissance que, pour l'admission en compte de dépenses, le Conseil de Fabrique a procédé à quelques modifications, dans les crédits alloués au budget de l'année 2008, par transferts entre articles, sans augmentation de la part communale.

Ainsi :

- Au Chapitre I : les modifications ont été actées avec l'autorisation du Chef diocésain
- Au Chapitre II : les modifications effectuées se présentent comme suit :

Dépenses ordinaires :

Art. 17 : traitement du sacristain : 794,03 €, au lieu de 894,03 €	- 100,00 €	
Art. 19 : traitement de l'organiste : 2.703,18 €, au lieu de 2.603,18 €		+ 100,00 €
Art. 27 : entretien et réparation de l'église : 800 € au lieu de 1.000 €	- 200,00 €	
Art. 32 : entretien et réparation de l'orgue : 250 € au lieu de 240 €		+ 10,00 €
Art. 45 : papier, plumes, encre : 100 € au lieu de 30 €		+ 70,00 €
Art. 47 : contributions : 275 € au lieu de 270 €		+ 5,00 €
Art. 50 b : avantages sociaux employés : 659,54 € au lieu de 559,54 €		+ 100,00 €
Art. 50 d : Sabam : 40 € au lieu de 25 €		+ 15,00 €
	- 300,00 €	+ 300,00 €

Dépenses extraordinaires

Une somme supplémentaire à celle initialement prévue au budget, en tenant compte de remboursements de bons à venir à échéance, a été investie, en raison à la fois de la clôture d'un compte "dormant", révélé par Fortis, et du montant au crédit du compte courant, sur le compte Dexia de la fabrique.

Le Conseil Communal est appelé à prendre connaissance de cette note uniquement à titre informatif puisque, pour rappel, les modifications précitées n'entraînent aucune incidence sur le montant de la participation communale.

7. Fabrique d'Eglise de Flavion –**a) Réélection du Président et du Secrétaire – Information**

Prend connaissance du contenu de la délibération du Conseil de Fabrique de Flavion, du 8 avril 2009, par laquelle il est procédé à la réélection de M. Pierre HEBETTE, en tant que Président, et de M. Jean-Philippe COPPIETERS, en tant que Secrétaire.

b) Désignation d'un nouveau membre au sein du Bureau des marguilliers – Information

Prend connaissance également qu'en cette même séance du 8 avril 2009, il est également procédé à la désignation d'un membre au sein du Bureau des Marguilliers, en remplacement du plus ancien membre sortant, à savoir Mme Marie-France MOTTET. Elle est remplacée par M. Georges DELOBBE.

8. Fabrique d'Eglise de Morialmé – Compte 2008 – Avis – Décision

Emet un avis favorable à l'approbation du présent compte 2008 de la Fabrique d'Eglise de Morialmé, arrêté comme suit :

- Recettes : 31.201,22 €
- Dépenses : 29.286,63 €
- Boni : 1.914,59 €
- Participation communale : 19.661,57 €

Une modification budgétaire (qui fait l'objet d'une note parallèle) est jointe à ce compte (M.B. n° 1/2008). A noter que celle-ci ne modifie aucunement le montant de la participation communale. Ce compte est, comme d'habitude, présenté avec clarté et minutie.

9. Fabrique d'Eglise de Morialmé – Première modification budgétaire – Exercice 2008 – Information

Prend connaissance que le Conseil de Fabrique de Morialmé, réuni en sa séance du 27 avril 2009, a décidé d'une première modification budgétaire – exercice 2008. Les articles concernés ne modifient en rien le montant de l'article 17 des recettes (participation communale).

10. Fabrique d'Eglise de Morialmé – Renouvellement des membres du Conseil de Fabrique et du Bureau des Marguilliers – Information

Reçoit en information la délibération du 27 avril 2009 de la Fabrique d'Eglise de Morialmé, par laquelle MM. Charles MATHIEU, Robert MOUCHET et Roger SERWY, sont reconduits en qualité, respectivement de Président, Secrétaire et Trésorier du Conseil de Fabrique, pour un terme de deux ans.

11. Fabrique d'Eglise de Morville – Compte 2008 – Avis – Décision

Emet un avis favorable à l'approbation du compte 2008 de la Fabrique d'Eglise de Morville, arrêté comme suit :

- Recettes ; 16.565,99 €

- Dépenses : 13.148,94 €

- Boni : 3.417,05 €

- Participation communale : 11.214,93 €

A noter qu'une modification budgétaire est jointe à ce compte : elle porte sur les articles 27, 32 et 33.

12. Fabrique d'Eglise de Morville – Modification budgétaire – Exercice 2008 – Information

Prend connaissance de la modification budgétaire – exercice 2008 – de la Fabrique d'Eglise de Morville.

Il s'agit d'une modification budgétaire apportée par transfert de capitaux à l'intérieur des dépenses ordinaires.

Cette modification budgétaire porte sur les articles 27, 32 et 33, sans entraîner la moindre modification de la participation communale.

13. Fabrique d'Eglise protestante de Namur (Morville) – Compte 2008 – Avis – Décision

Emet un avis favorable à l'approbation du compte 2008 de la Fabrique d'Eglise protestante de Namur (Morville).

Ce compte est arrêté comme suit :

- Recettes : 11.396,24 €

- Dépenses : 14.963,95 €

- Mali : - 3.567,71 €

La participation totale des différentes communes concernées est de 11.932,87 €, celle de Florennes étant de 614,62 €.

Le Conseil Communal regrette que ce compte 2008 soit présenté avec un mali.

14. Fabrique d'Eglise de Saint-Aubin – Compte 2008 – Avis – Décision

Emet un avis favorable à l'approbation du compte 2008 de la Fabrique d'Eglise de Saint-Aubin, arrêté comme suit :

- Recettes : 31.334,05 €

- Dépenses : 26.563,60 €

- Boni : 4.770,45 €

- Participation communale : 12.001,40 €

15. Fabrique d'Eglise de Thy-le-Bauduin – Budget 2009 – Avis – Décision

Emet un avis favorable sur le budget 2009 de la Fabrique d'Eglise de Thy-le-Bauduin, arrêté, en recettes et dépenses, à 12.766,71 €.

Participation communale : 8.121,10 €

16. Fabrique d'Eglise de Thy-le-Bauduin – Compte 2008 – Avis – Décision

Emet un avis favorable à l'approbation du compte 2008 de la Fabrique d'Eglise de Thy-le-Bauduin, arrêté comme suit :

- Recettes : 13.056,80 €

- Dépenses : 10.200,67 €

- Boni : 2.856,13 €

- Participation communale : 8.516,82 €

17. Fabrique d'Eglise de Thy-le-Bauduin – Compte 2007 – Avis – Décision

Emet un avis favorable à l'approbation du compte 2007 de la Fabrique d'Eglise de Thy-le-Bauduin, arrêté comme suit :

• Recettes : 14.270,52 €

• Dépenses : 10.757,50 €

• Boni : 3.513,02 €

• Participation communale : 9.606,38 €

Monsieur l'Echevin HALLOY tient à féliciter publiquement Monsieur Jean-Paul MAZY qui a accepté de reprendre la charge de trésorier au début du mois de février 2009 et qui a accompli un travail remarquable pour la Fabrique d'Eglise.

18. Convention sectorielle 2005-2006 – Adhésion au pacte –

a) Information

Par sa circulaire du 07 avril 2009, le Gouvernement wallon réaffirme l'importance de la primauté du statut au sein de la Fonction Publique locale et provinciale.

Pour ce faire, il propose aux diverses autorités d'adhérer à la convention sectorielle 2005/2006 et ce, de manière indissociable.

Cela signifie que la commune doit souscrire aux neuf circulaires portant sur les thèmes suivants :

- les formations
- le recrutement
- l'évaluation des agents
- les prestations réduites pour raison médicale
- le bien-être au travail
- les carrières spécifiques
- la valorisation des compétences
- l'inaptitude professionnelle pour les agents statutaires.

Pour pouvoir bénéficier de la subvention d'un montant de 6.000.000 €, à répartir au prorata des agents statutaires, les autorités devraient adhérer au pacte impérativement avant le 01 juin 2009.

Le Collège Communal a donc pris une décision en date du 6 mai 2009.

b) Ratification – Décision

Décide de ratifier cette décision et d'adhérer à la convention sectorielle 2005/2006.

19. Saint-Aubin – Location de terrains communaux –

a) Information

Suite à la renonciation de location de terrains communaux par Monsieur SIMON, des particuliers ont manifesté le souhait de louer certains terrains. A l'examen de ces demandes, il s'avère que trois parcelles situées au lieu-dit « Grande Bruyère » pourraient répondre à ces demandes.

b) Décision

Décide de mettre ces parcelles en location à destination de particuliers.

c) Mode de location – Décision

Décide de recourir à la location publique au plus offrant pour l'attribution de ces terrains.

d) Projet de convention – Approbation – Décision

Décide d'approuver le projet de convention.

20. Hanzinelle – Occupation des locaux des anciennes écoles communales –

a) Information

Diverses associations ont sollicité de pouvoir occuper les locaux des anciennes écoles d'Hanzinelle.

Deux réunions ont eu lieu pour répartir les groupements dans les classes disponibles, à savoir :

- Ecole maternelle, rue de la Gare d'Oret : la Fanfare d'Hanzinelle
- Ecole primaire, Place d'Hanzinelle :
 - Classe de droite : le club de balle pelote
 - Réfectoire : catéchisme
 - Le bureau de la directrice : la comite des Jeunes

Monsieur le Conseiller HELSON s'inquiète de savoir si la commune pourra reprendre les classes en cas de réouverture de l'école communale.

Monsieur le Président du CPAS, chargé de l'enseignement, signale à ce sujet qu'il va réunir le 09 juillet 2009, les parents d'enfants âgés de 2 à 12 ans.

Monsieur le Conseiller HELSON si dit heureux de cette initiative.

Mademoiselle l'Echevine LORENT ajoute qu'actuellement, une classe et le réfectoire sont toujours libres et qu'un article supplémentaire sera ajouté aux conventions.

b) Décision

c) Projets de convention – Approbation – Décision

Décide d'officialiser les occupations et d'approuver les projets de conventions auxquelles un article supplémentaire est ajouté et rédigé comme suit :

Article 18 :

Le Collège Communal se réserve le droit de mettre fin à l'occupation et ce, sans délai, si un ou plusieurs locaux devaient être repris pour les besoins de la commune ».

21. Ordonnances de police du Bourgmestre –

a) Information

b) Ratification – Décisions

Prend connaissance et ratifie les ordonnances de police prises par Monsieur le Bourgmestre, à savoir :

- 26.05.2009 : Transport exceptionnel, rue Donveau à Hanzinelle – Interdiction de stationner
- 26.05.2009 : Travaux privés, rue Fontaine Gilles à Saint-Aubin – Interdiction de circuler
- 26.05.2009 : Cérémonie de mariage, rue Henry de Rohan Chabot, 45, à Florennes – Interdiction de stationner
- 27.05.2009 : Travaux INASEP, Avenue Notre-Dame de Foy, rue du Hierdau et ruelle Perrin, à Florennes
- 04.06.2009 : Travaux privés, rue du Monument, 8, à Rosée – Interdiction de circuler
- 05.06.2009 : Travaux de réfection des trottoirs, rue de Mettet, à Florennes
- 10.06.2009 : Transport exceptionnel, rue Donveau, à Hanzinelle – Interdiction de stationner
- 18.06.2009 : Déménagement et travaux privés, rue de Mettet, 28 et rue St. Jean, 5, à Florennes
- 18.06.2009 : Mariage FEVRIER, Place de l'Hôtel de Ville, à Florennes – Interdiction de stationner.

22. Acquisitions diverses de matériel et d'équipement pour les services communaux –

a) Décisions

b) Fixation des conditions – Projets de cahiers spéciaux des charges – Approbation – Décisions

c) Mode de passation des marchés – Fixation – Décisions

Décide les acquisitions suivantes :

1. Acquisition d'une armoire de type haute pour la salle de réunion de l'extension de la Maison communale
Estimation de la dépense : 1.100 €
Article budgétaire : 104/741-51
Crédit : 4.500 €
Voies et moyens : Fonds propres
2. Acquisition de matériel informatique pour le secrétariat de la Maison communale
Estimation de la dépense : 4.100 €
Article budgétaire : 104/742-53
Crédit : 13.000 €
Voies et moyens : Fonds propres
3. Acquisition de matériel de chauffage pour le Foyer Culturel
Estimation de la dépense : 3.000 €
Article budgétaire : 762/724-60
Crédit : 10.000 €
Voies et moyens : Fonds propres
4. Acquisition de matériel électrique pour la rénovation de l'éclairage de l'école communale d'Hanzinne – Reconnaissance du caractère d'extrême urgence – Communication
Montant de la dépense : 1.382,23 €
Article budgétaire : 722/724-60
Crédit : 6.000 €
Adjudicataire : SA TASIAUX à Jumet

Adopte les cahiers spéciaux des charges relatifs à ces marchés pour lesquels le mode par procédure négociée est retenu.

23. Florennes (Chaumont) – Canalisation d'un fossé, à l'arrière de la place communale –

a) Décision

Approuve le projet de canalisation d'un fossé à l'arrière de la Place de Chaumont :

Estimation : 24.392,39 € TTC

Article budgétaire : 877/732-60

Voies et moyens : emprunt

Crédits : 25.000 €

b) Projet (cahier spécial des charges) – Approbation – Décision

Approuve le cahier spécial des charges rédigé par le service technique communal.

c) Mode de passation du marché – Fixation – Décision

Décide que le mode de passation du marché se fera par la procédure négociée.

Monsieur le Conseiller SAINT GUILLAIN propose que le même travail soit prévu derrière la rue des Fermes, à Saint-Aubin.

Monsieur le Président en prend bonne note.

24. Réparations dégâts d'hiver – Plan de subvention du Service Public de Wallonie -

a) Information

b) Projet – Cahier spécial des charges – Approbation – Décision

c) Mode de passation du marché – Fixation – Décision

d) Avis de marché – Approbation – Décision

e) Subvention de la Région Wallonne – Sollicitation- Décision

Le Service Public de Wallonie propose son intervention pour la réfection de voiries dégradées par les conditions hivernales de ce début d'année. Le montant de l'intervention du SPW pourrait s'élever à maximum 170.000 € qui représenteraient 80% du montant des travaux. Il s'agit essentiellement de réparation du revêtement des voiries.

Les voiries retenues sont :

- Rue du Herdal, à Rosée
- Rue des Nowes, à Rosée
- Chemin des Combles, à Morville
- Rue de Soulme, à Morville
- Rue Saint-Pierre, à Florennes – centre
- Rue de la Chapelle, à Florennes – centre
- Prolongement de la rue de Florennes, à Chaumont
- Nouvelle route + partie de la rue du Foret, à Morialmé
- Rue du Fayt, à Hanzinelle
- Route de Poucet, entre sortie Morialmé et RP
- Route de Fraire, à Morialmé
- Route Poucet - Thy-le-Bauduin
- Rue du Village – Thy-le-Bauduin
- Route Hanzinne – Thy-le-Bauduin
- Rue du Ban – Hanzinne

Le montant des travaux s'élèverait à 211.240 € TVAC.

Décide :

- D'approuver le projet de réfection de revêtement de voirie et le cahier spécial des charges dans le cadre du plan de cofinancement du Service Public de Wallonie pour la réparation des dégâts d'hiver pour un montant estimé à 211.240 € TVAC.
- De fixer le mode de passation de marché par le recours à l'adjudication publique pour l'attribution du marché.
- D'approuver l'avis de marché.
- De solliciter l'intervention du Service Public de Wallonie pour l'obtention d'une subvention dans le cadre de son plan de réparation de dégâts d'hiver.

25. Service Régional d'Incendie – Programme d'acquisition de matériel pour la période 2008-2014 – Adaptation par l'ajout de vêtements et/ou de casques d'incendie, pour le personnel du SRI entré en service entre le 01/01/2009 et le 31/03/2009 – Approbation – Décision

Décide de se prononcer sur la modification du programme d'acquisition de matériel pour la période 2008-2014 par l'ajout de vêtements et/ou de casques d'incendie pour le personnel du SRI entré en service entre le 01/01/2009 et le 31/03/2009.

L'ordre du jour étant épuisé, entend les **interpellations** suivantes :

- Monsieur le Conseiller HELSON signale qu'il a eu l'occasion d'assister à une manifestation dans la salle des fêtes de Morialmé et qu'il a constaté que le chauffage fonctionnait au maximum sans que l'on puisse le couper.

Monsieur l'Echevin GENARD prend acte de cette situation et rappelle aux membres du Conseil qu'ils ne doivent pas hésiter à prévenir la commune lorsqu'ils constatent un dysfonctionnement quelconque.

HUIS CLOS

La séance est levée à 20 H 25.

Le procès-verbal de la séance du 4 juin 2009, n'ayant suscité aucune observation ou réclamation, est approuvé.

Par le Conseil,

Le Secrétaire a.i.,
J. HUART

Le Bourgmestre,
S. LASSEAUX
